

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 13 décembre 2018

Effectif du conseil communautaire : 127 membres

Membres en exercice : 127

Quorum exigé : 64

Membres présents : 79

Pouvoirs : 17

Membres votants : 96

Date de la convocation : 07/12/18

L'an deux mil dix-huit et le jeudi treize décembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Brionne sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Etaient présents : Monsieur AGASSE Francis, Monsieur ANNEST Patrick, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur BAISSÉ Christian, Monsieur BELLIES Albert, Monsieur BEURIOT Valéry, Madame BINET Brigitte, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BOUGET Daniel, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame CANU Françoise, Madame CARISSAN Béatrice, Monsieur CHALONY Gilbert, Monsieur CHAUVIN Pierre, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DECLERCQ Florence, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELAMARE Roger, Monsieur DESHAYES Claude, Monsieur DESHAYES Edmond, Monsieur DIDTSCH Pascal, Monsieur DORGERE François, Madame DRAPPIER Michèle, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame DODELANDE Claudine, Madame EPINETTE Jocelyne, Monsieur FILET Gérard, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur GIFFARD Franck, Monsieur GOBRON François, Monsieur GROULT Jean-Louis, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Monsieur JEHANNE Éric, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame LECONTE Anne-Marie, Monsieur LELOUP Gérard, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LESEUR Michel, Monsieur LHOMME Patrick, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALARGE Pierre, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MALHERBE Yannick, Monsieur DELEU Philippe, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur MONTIER Jean-Noël, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PERDRIEL Daniel, Monsieur PIQUENOT Olivier, Madame POTTIER Lydie, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur PREVOST Lionel, Monsieur PRIVE Bruno, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SOURDON André, Madame TURPIN Annie, Monsieur VAMPA Marc, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Madame VATINEL Martine, Monsieur VILA Jean-Louis, Madame DESRATS Dominique, Monsieur WEBER Claude, Monsieur WIRTON Philippe.

Etaient absents/excusés : Monsieur ADELIN Jean-Michel, Madame ANGOT Josiane, Madame AUGUSTIN Jeanine, Monsieur BEAUFILS Lionel, Monsieur BETOURNE Dominique, Monsieur BIBET Pierre, Monsieur BOISSIERE Bernard, Monsieur BORDEAU Jean-Pierre, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur DAVION Olivier, Monsieur DESCAMPS Joël, Monsieur DESCAMPS Alain, Monsieur GIBOURDEL Jean-Pierre, Madame HESSE Francine, Monsieur HEUTTE Yvon, Monsieur LECOQ Didier, Madame LEMOINE Béatrice, Madame LEROUGE Valérie, Monsieur

MADELAINE Pascal, Monsieur MECHOUD Alain, Monsieur MILBERGUE Joël, Madame MONTHULE Julie, Monsieur PORTAIS Alain, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur SAMPSON Jean, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Monsieur THIBAUT-BELET Patrick, Madame VAN DEN DRIESSCHE Agnès, Madame VARANGLE Ingrid.

Pouvoirs : Monsieur AUGER Michel pouvoir à Monsieur LESEUR Michel, Monsieur BARON Marc pouvoir à Monsieur GOBRON François, Madame BLOTIERRE Julie pouvoir à Monsieur SOURDON André, Monsieur BONAMY Jean-Hugues pouvoir à Madame TURPIN Annie, Monsieur CAPPELLE Hubert pouvoir à Monsieur DORGERE François, Madame DROUIN Colette pouvoir à Madame MABIRE Dominique, Monsieur FEDERICI Michel pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur GRAVELLE Nicolas pouvoir à Monsieur CHALONY Gilbert, Madame GUITTON Sylvie pouvoir à Monsieur Philippe MATHIERE, Monsieur KIFFER Daniel pouvoir à Monsieur VAMPA Marc, Monsieur LAIGNEL Pascal pouvoir à Madame NADAUD Nadia, Monsieur LEBOURGEOIS Alain pouvoir à Monsieur WEBER Claude, Monsieur MORENO José pouvoir à Madame LEROUVILLOIS Janine, Madame PETIT Danièle pouvoir à Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur SANDIN Christopher pouvoir à Monsieur WIRTON Philippe, Madame VAGNER Marie-Lyne pouvoir à Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame VANDERHOEVEN Sandrine pouvoir à Monsieur FROIDMONT Pascal.

Délibération n° 238/2018 : Première désignation des membres du Conseil de Développement en vue de son installation.

Monsieur le Président rappelle que conformément à la loi NOTRe article 88, les EPCI de plus de 20 000 habitants ont une obligation de créer un Conseil de Développement dont le rôle est ainsi défini :
« Le Conseil de Développement est consulté (...), sur les documents de prospective et de planification résultant du projet de territoire, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'EPCI. Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre ».

Le Conseil Communautaire de l'Intercom Bernay a délibéré, à l'unanimité, le 22 juin 2017, sur la création d'un Conseil de Développement, dont le nombre de membres a été porté à 45, répartis en 6 collèges. (Délibération n°AG2017-30)

Considérant l'engagement numéro 6 pris dans le Projet de Territoire, voté le 5 juillet 2018, axe 4 « Dynamiser une économie diversifiée, équilibrée, durable et inventive » en organisant les actions en faveur de l'économie, notamment à court terme « installer et être à l'écoute du Conseil de Développement » il vous est donc proposé de lancer la mise en œuvre du Conseil de Développement.

Monsieur le Président précise par ailleurs que la mise en place de cette nouvelle forme de dialogue entre élus, citoyens, et société civile constitue une opportunité pour partager, de manière citoyenne, participative et démocratique, les grands enjeux du territoire et ainsi renouveler la confiance entre élus et citoyens.

Les Conseils de Développement sont ainsi considérés comme des instances de « démocratie participative » appelées à représenter la diversité de la société civile avec des membres bénévoles représentant les milieux économiques, sociaux, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre d'un territoire.

Monsieur le Président indique également, que la mise en place de ce Conseil de Développement qui vous est proposée aujourd'hui, est aussi complémentaire et l'aboutissement des différentes sollicitations citoyennes menées sur notre territoire à l'occasion de l'élaboration du Projet de Territoire en 2018.

Ainsi, le Forum citoyen, réalisé de février à avril 2018, a permis de consulter 1 158 habitants. En parallèle, le personnel communautaire a participé à 3 séminaires (6, 20 avril et 18 mai).
Et plus récemment, le CIAS a interrogé 183 familles dans le cadre de l'élaboration de son projet Social.

Monsieur le Président insiste sur le fait que cette « participation citoyenne » à la vie de notre intercommunalité est en totale adéquation avec la volonté politique inscrite au Projet de Territoire voté le 5 juin 2018 de développer sur les lieux d'échanges, y compris de type citoyen, tels les Tiers-Lieux décrits dans l'axe 1 « Mailler le territoire autour d'un réseau de centres-bourgs et de tiers-lieux » :

« L'interconnexion de ces polarités avec les communes rurales s'organisera autour de tiers lieux¹ qui seront soit confortés (le CCRIL, La Fabrique de la Risle, les locaux reconvertis de l'ancien CES de Beaumont-le-Roger), soit créés (Le moulin de Livet-sur-Authou). De nouveaux lieux pourront être initiés par des communes, des citoyens, des entreprises, dans des formes souples, organisées et partenariales par appel à projets accompagnés par la communauté de communes. Ces tiers lieux devront répondre à des objectifs de proximité administrative des citoyens, de travail partagé et/ou mutualisé dans une optique de développement durable, de rencontres culturelles, associatives, citoyennes. »

Monsieur le Président rappelle enfin que cette instance est dévolue à la seule société civile, les élus communautaires ne peuvent pas y participer.

Pour mémoire, les modalités de désignation de ces membres ont été fixées le 22 juin 2017, délibération n°AG2017630.

A ce titre, la collectivité a lancé un appel à candidature en septembre dernier à l'ensemble de la population.

A ce jour, l'Intercom Bernay Terres de Normandie a reçu 16 candidatures, à répartir ainsi au sein des 6 collèges :

- BACLE Vincent - Bernay
- BEJA Claude - Bernay
- BELET Gérard - Caorches St Nicolas
- BELLANGER Régine - Bernay
- DELANYS Alain - Bernay
- DUBUCHE Gérard - Bernay
- GOSSELIN Jacques - Bernay
- GRIHAULT Pascal - Bernay
- GUILLERAULT Francis - Bernay
- LEVRAYGrégory - Beaumont le Roger
- MEUBLAT Georges St Aubin du Thenney
- MOY Josée - St Aubin du Thenney
- PERRETGuillaume - Bernay
- RANGER Johan - Bernay
- ROBILLARD Pierre - Caorches St Nicolas
- PARIS Frédérique – Bernay

A ce propos, il est proposé de procéder en 2 temps :

Dans un premier temps, ce jour, en désignant les 16 premiers membres composant le Conseil de Développement

Dans un second temps, après l'installation du 1^{er} Conseil, en collaboration avec ses membres, il vous sera proposé une répartition de ceux-ci par collèges, sachant que ce Conseil de Développement s'organisera librement.

¹ « Mot chapeau au 1^{er} abord pour rassembler sous une même et grande famille les [espaces de coworking](#), les [FabLab](#), les [HackerSpace](#), les [Repair'Café](#), les jardins partagés et autres habitats partagés ou entreprises ouvertes, le "Tiers Lieux" (écrit avec des majuscules) est devenu une marque collective ou l'on pense ces singularités nécessaires à condition qu'elles soient imaginées et organisées dans un écosystème global ayant [son propre langage](#) pour ne plus être focalisé sur des lieux et des services d'infrastructure, mais vers l'émergence de projets collectifs permettant de [co-crée](#)r et conserver de la valeur sur [les territoires](#). »
Source Movilab – Wikipédia - http://movilab.org/index.php?title=D%C3%A9finition_des_Tiers_Lieux

Afin de mettre en place l'installation de ce Conseil de Développement, le 18 décembre 2018, il est proposé au conseil communautaire de procéder à une première désignation des membres ci-dessus mentionnés.

Il est proposé, en application de l'article L2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations qui le requièrent pas obligatoirement ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **ADOPTE** ces propositions
- ✓ **DESIGNE** la liste de membres ci-dessus.

Résultats du vote :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
79	17	96	0	96	0	96

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20181213-238_2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2018